

## RAPPORT DE SUIVI

### FRANCHISE POUR DESSERVIR LES TERRITOIRES DES RÉGIONS DU BAS-SAINT-LAURENT, DE LA GASPÉSIE ET DE LA CÔTE-NORD <sup>1</sup>

1 Il n'y a eu aucun développement cette année dans le dossier concernant la desserte éventuelle  
2 en gaz naturel par Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») des régions du  
3 Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte-Nord.

4 **Gaz Métro demande à la Régie de prendre acte du suivi de l'éventuelle desserte des**  
5 **régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte-Nord.**

---

<sup>1</sup> Avis A-99-01 émis le 16 juillet 1999 par la Régie de l'énergie au gouvernement du Québec. Adoption du décret 1264-99 par le gouvernement du Québec le 17 novembre 1999.